



RAPPORT

LOI S-211 CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Version : 01

Date : 29 mai 2024

Stageline Scène Mobile Inc.

700, rue Marsolais, L'Assomption, Québec, Canada J5W 2G9 • Tél: 450-589-1063 • 1-800-26-stage (Amérique du nord) • Fax 450-589-1711

Web: <http://www.stageline.com> • E-mail: info@stageline.com



Table des matières

Table des matières	2
a) Processus de gestion des risques	3
i. Identification des fournisseurs à haut volume.....	3
ii. Identification des biens procurés par Stageline.....	3
iii. Demande de renseignements supplémentaires	3
iv. Évaluation de la sévérité du risque.....	3
v. Définition des stratégies et plans de réponses	4
vi. Suivi et Évaluation	5
b) Structure, activités et chaînes d’approvisionnement	5
i. Structure	5
ii. Description des activités.....	5
iii. Chaîne d’approvisionnement.....	6
c) Politique	7
i. Objectif.....	7
ii. Définitions	7
iii. Engagement de Stageline.....	7
iv. Transparence et Rapports.....	8
v. Sensibilisation et Formation.....	8
vi. Amendement	8
d) Processus de diligence raisonnable	8
i. Étapes du Processus.....	8
e) Identification des parties à risque, mesures d’évaluation, de mitigation et de remédiation des risques identifiés	9
f) Formation et sensibilisation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants	10
g) Processus d’évaluation de l’efficacité des mesures mises en place	10
h) Attestation.....	11
i) Annexes.....	11
i. Organigramme Stageline	11
ii. Organigramme des Services corporatifs.....	11
iii. Registre des risques	11



Stageline Scène Mobile Inc., située à L'Assomption, Québec, Canada, présente ce rapport pour l'exercice financier du 1er février 2023 au 31 janvier 2024. Numéro d'entreprise : 1173395949. Catégorisée comme entité assujettie selon la Loi, Stageline opère dans les secteurs de la fabrication et des arts, spectacles et loisirs. Ce rapport illustre notre engagement à prévenir et éliminer le travail forcé et le travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

a) Processus de gestion des risques

Notre processus de gestion des risques vise à prévenir et à atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Stageline. En identifiant les fournisseurs à haut volume et les biens provenant de régions à risque, puis en évaluant la sévérité de ces risques, nous pouvons mettre en place des stratégies de réponse appropriées. Ce processus structuré, allant de l'obtention de renseignements détaillés à l'élaboration de plans de réponse spécifiques, assure une approche proactive et efficace pour garantir une chaîne d'approvisionnement éthique et responsable.

i. Identification des fournisseurs à haut volume

Repérage des fournisseurs dont les transactions dépassent 30 000 dollars canadiens et dont les produits pourraient provenir de régions à risque de travail forcé et de travail des enfants.

- Analyse des données d'achat pour identification des fournisseurs répondant au critère de volume.
- Utilisation des bases de données et des rapports sur les droits humains pour identification des pays à risque.

ii. Identification des biens procurés par Stageline

Détermination des biens achetés auprès des fournisseurs identifiés dans l'étape précédente.

- Inventaire des biens provenant de chaque fournisseur à haut volume.
- Identification de la chaîne d'approvisionnement pour chaque bien afin de tracer leur origine géographique.

iii. Demande de renseignements supplémentaires

Obtention d'informations détaillées pour évaluation des risques associés aux biens provenant de pays à risque.

- Demande aux fournisseurs des certificats d'origine pour les biens.
- Demande des politiques des fournisseurs contre le travail forcé et le travail des enfants.

iv. Évaluation de la sévérité du risque

Évaluation du risque de travail forcé et de travail des enfants pour chaque bien à l'aide des échelles d'impact et de probabilité de Stageline, allant de 1 à 5.

- Évaluation de la probabilité que le travail forcé ou le travail des enfants soit impliqué dans la production du bien en lien avec les régions géographiques. Attribution d'un pointage de 1 (très faible probabilité) à 5 (très forte probabilité).¹

¹ L'échelle de probabilité est élaborée à partir de la « List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor » disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/reports/child-labor/list-of-goods/>

Échelle de probabilité
1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde
2 - Colombie, Turquie, Équateur, Tanzanie, République du Congo
3 - Philippines, Uganda, Argentine, Kenya, Bolivie
4 - Vietnam, Bangladesh, Mexique, Burma, Cambodge
5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan

- Évaluation de l'impact potentiel sur la continuité d'exploitation et/ou la réputation de l'entreprise si le travail forcé ou le travail des enfants est découvert. Attribution d'un pointage de 1 (impact très faible) à 5 (impact très élevé).

Échelle d'impact
1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise
2 - Ralentissement d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet limité sur la réputation de l'entreprise
3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise
4 - Arrêt prolongé ou indéterminé d'une partie de l'exploitation et/ou effet significatif sur la réputation de l'entreprise
5 - Arrêt prolongé ou indéterminé de toute l'exploitation et/ou effet extrêmement dommageable sur la réputation de l'entreprise

- Calcul de la sévérité du risque en additionnant les pointages de probabilité et d'impact, puis en divisant la somme par 2. Par exemple, un bien avec une probabilité de 3 et un impact de 4 aurait un pointage de risque de $(3 + 4) / 2 = 3,5$.

Échelle de sévérité
1 - Très faible sévérité (1,0 - 1,5)
2 - Faible sévérité (1,5 - 2,5)
3 - Sévérité modérée (2,5 - 3,5)
4 - Forte sévérité (3,5 - 4,5)
5 - Très forte sévérité (4,5 - 5,0)

v. Définition des stratégies et plans de réponses

Les stratégies de réponses impliquent la mise en place de plans de réponses spécifiques dans le but d'atténuer, voire d'éliminer les risques identifiés.

v.1 Acceptation

Si un risque est jugé tolérable, il peut être accepté sans élaboration d'un plan de réponse.

v.2 Atténuation

Cette stratégie vise à réduire la probabilité ou l'impact du risque à un niveau acceptable en mettant en place des critères de sélection et contrôles supplémentaires.

v.3 Escalade

Transfert de la gestion du risque à un niveau supérieur au sein de l'organisation avec des actions telles que l'information de la direction ou des parties prenantes principales pour prendre des mesures appropriées.

v.4 Évitement

Pour éviter totalement le risque, des mesures telles que le changement de fournisseur ou de région d'approvisionnement peuvent être prises.



v.5 Transfert

Le risque peut être transféré à une tierce partie en utilisant des assurances ou des clauses contractuelles spécifiques.

vi. **Suivi et Évaluation**

Assurance de la mise en œuvre efficace et amélioration continue du processus de gestion des risques. Ces actions sont déjà en place depuis mai 2024.

- Mise en place de mécanismes de suivi réguliers par les approvisionnements, tels suivis téléphoniques, courriels pour vérifier l'efficacité des plans de réponse et sensibiliser activement nos fournisseurs ;
- Réalisation d'un audit annuel par les approvisionnements et mise à jour du registre des risques pour ajustement des stratégies en fonction des nouvelles informations et des évolutions du contexte global ;
- Élaboration du rapport annuel par les parties impliquées sur l'état de la gestion des risques et communication aux membres du CA, gouvernement fédéral et Comité de direction).
-

b) Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

i. **Structure**

i.1 Structure juridique

Concernant sa structure juridique, Stageline Scène Mobile Inc. est constituée en personne morale.

i.2 Structure organisationnelle

Référez-vous aux organigrammes annexés à ce rapport pour la départementalisation et la chaîne de commandement de l'entité.

i.3 Mandat

Le mandat de l'entité est de concevoir, développer, fabriquer, mettre en marché, vendre et louer des scènes et équipements mobiles de haute qualité pour le marché national et international.

i.4 Nombre d'employés

Au 1^{er} mai 2024, Stageline emploie 205 employés au Canada et 29 employés aux États-Unis.

ii. **Description des activités**

Stageline conçoit, fabrique, loue et vend des scènes et des équipements mobiles. L'envergure et la nature des équipements, produits et services qu'offre Stageline répond à une demande locale, nationale et internationale actuelle et croissante.

ii.1 Gamme de produits

Nos produits se déclinent en cinq catégories distinctes dédiées à l'industrie des événements extérieurs ainsi qu'au marketing événementiel : la série SL, la série SAM, les périphériques, les remorques-écrans DEL et le marketing mobile.

ii.2 Fabrication

Les produits intègrent quatre technologies soient : le transport, l'hydraulique, l'ingénierie structurelle et mécanique ainsi que la scénographie.

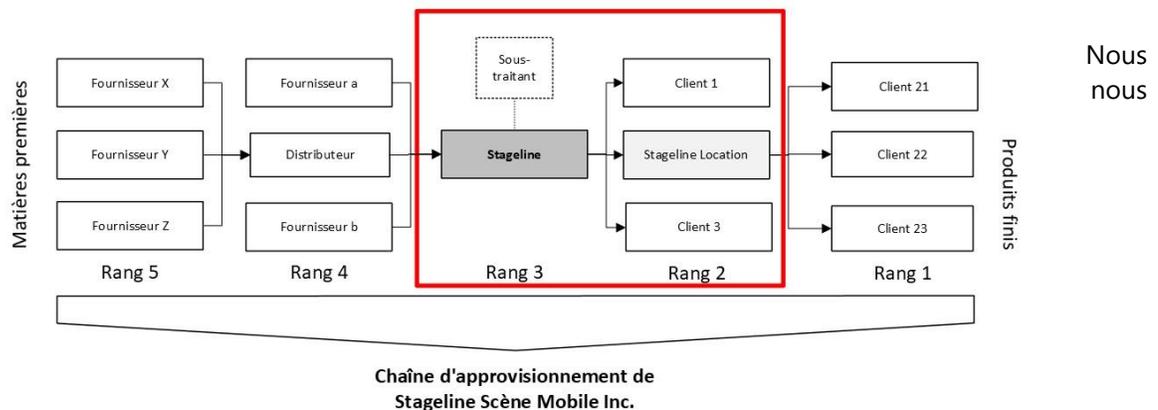
Ceux-ci sont fabriqués à partir de trois sites de production : les activités de l’usine du 700 rue Marsolais sont consacrées principalement à la fabrication des petites scènes et l’usine du 827 boulevard de l’Ange-Gardien est dévouée à la fabrication des grandes scènes et aux activités de la Division Location. Acquis en 2023, l’usine du 803A boulevard de l’Ange-Gardien est consacrée à l’assemblage mécanique des produits auxiliaires ainsi qu’à l’usinage conventionnel.

ii.3 Activité commerciale

Stageline possède et opère un parc de plus de 100 équipements en location sur l’ensemble du Canada et des États-Unis. Stageline vend ses produits à travers le monde et est présent dans plus de 50 pays dont : Les États-Unis, le Mexique, la Colombie, l’Islande, la Suède, le Danemark, le Japon, etc.

iii. Chaîne d’approvisionnement

Notre chaîne d’approvisionnement couvre une gamme de biens qui contribuent à la production de nos produits. La figure suivante illustre sa structure et la position de Stageline au sein de celle-ci.



efforçons d’identifier et de documenter les pays ou les régions d’origine de chaque bien utilisé à chaque étape de notre chaîne d’approvisionnement. Cette pratique nous permet de maintenir une grande transparence et de gérer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d’approvisionnement.

Notre chaîne d’approvisionnement est structurée en trois catégories principales, chacune jouant un rôle essentiel dans notre processus de production. Ces catégories englobent tous les biens nécessaires à la production de nos marchandises, depuis l’approvisionnement en matières premières jusqu’à la fabrication des produits finis.

iii.1 Fournisseurs administratifs et corporatifs :

Rôle : Stageline est l’utilisateur final de ce type de biens qu’il utilise pour réaliser ses activités administratives et commerciales.

Matériel Administratif : Matériel informatique et fournitures de bureau.

Articles Promotionnels : T-shirts et autres matériels marketing.

iii.2 Fournisseurs de matières premières et composants :

Rôle : Stageline est le transformateur de ces biens qu’il utilise pour fabriquer ses produits.

Matières Premières : Acier, aluminium, bois, propane, etc.



Composants Industriels : Composants hydrauliques et autres pièces nécessaires pour nos processus de fabrication.

iii.3 Fournisseurs de machineries et d'équipements de production :

Rôle : Stageline est l'utilisateur final de ces biens qu'il utilise pour réaliser ses activités de production.

Équipements de Production : Machines à découpe, lasers-tubes, ponts roulants, fournitures de machineries (scies, lasers,), étalages usagés, bacs vibratoires, etc.

Machineries de Support Logistique : Chariots élévateurs, remorques, etc.

c) Politique

i. Objectif

Cette politique vise à établir des normes éthiques et à démontrer l'engagement ferme de Stageline Scène Mobile Inc. envers la prévention et l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement. Elle est conforme à la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement** (S-211) promulguée pour accroître la sensibilisation et la responsabilité des entreprises canadiennes.

ii. Définitions

ii.1 Chaîne d'approvisionnement :

La chaîne d'approvisionnement de Stageline englobe tous les maillons impliqués dans la production, la distribution et la livraison de nos produits et services. Cela inclut les fournisseurs, sous-traitants, fabricants, et autres partenaires commerciaux.

Nous exigeons que chaque entité de notre chaîne d'approvisionnement adhère aux principes énoncés dans cette politique en fournissant leur politique et documentation d'origine attestant de leur engagement.

ii.2 Travail des enfants :

Cette politique couvre non seulement l'emploi direct d'enfants de moins de seize (16) ans, mais aussi toute forme d'exploitation ou de contribution involontaire d'enfants à la production de biens ou de services.

Nous reconnaissons que le travail des enfants peut prendre des formes subtiles, telles que le travail domestique non rémunéré, et nous nous engageons à l'éradiquer.

iii. Engagement de Stageline

iii.1 Zéro tolérance :

Stageline s'engage à ne pas faire affaire avec des fournisseurs ou des partenaires qui utilisent le travail des enfants ou le travail forcé. Nous exigeons que nos partenaires partagent cet engagement et prennent des mesures concrètes pour le respecter.

Nous documentons la provenance des biens procurés.



iv. **Transparence et Rapports**

iv.1 **Communication active :**

Stageline s'engage activement à communiquer sa politique sur le travail des enfants et le travail forcé à ses fournisseurs et partenaires dès le début d'une nouvelle relation d'affaires et, par la suite, sur une base annuelle. Nous insistons sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement à ces enjeux.

Nous encourageons nos partenaires à adopter des politiques similaires et à les intégrer dans leurs propres pratiques commerciales.

iv.2 **Rapports annuels :**

Un rapport annuel sur la conformité de la chaîne d'approvisionnement est publié sur le site web de Stageline et annexé aux états financiers de l'entreprise, lesquels sont publiés la dernière semaine de mai de chaque année. Ce rapport détaille la chaîne d'approvisionnement et expose l'analyse de risque ainsi que les actions correctives entreprises ou à entreprendre.

Nous croyons que la transparence est essentielle pour renforcer la confiance de nos parties prenantes et pour favoriser un changement positif.

v. **Sensibilisation et Formation**

v.1 **Formation continue :**

Stageline sensibilise ses employés, fournisseurs et partenaires à l'importance de cette politique et à la prévention du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement par le biais de discussions et de séances d'informations.

vi. **Amendement**

Stageline s'engage à maintenir cette politique à jour et à l'amender si nécessaire pour garantir sa pertinence et son efficacité.

d) Processus de diligence raisonnable

i. **Étapes du Processus**

i.1 **Identification des risques**

Cartographie de la chaîne d'approvisionnement : Nous identifions et documentons tous les fournisseurs, sous-traitants, fabricants de matières premières et composants et de machineries et d'équipements de production impliqués dans la fabrication de nos produits et de nos services dans notre système ERP² (INFOR).

²Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré



Les fournisseurs administratifs et corporatifs ne sont pas actuellement gérés par le département des approvisionnements mais l'entreprise souhaite les intégrer, à court terme, à l'ensemble de ses activités d'approvisionnements afin d'en centraliser la gestion et la cartographie.

Évaluation initiale des risques : Nous réalisons une analyse initiale des risques basée sur des critères tels que la localisation géographique, le secteur d'activité, le bien à procurer et les antécédents de conformité des partenaires en matière de travail des enfants et de travail forcé.

i.2 Sélection et évaluation des partenaires

Critères de sélection : Nous intégrons des critères concernant l'achat éthique et responsable dans notre processus de sélection des nouveaux fournisseurs et partenaires.

Évaluations préalables : Nous effectuons des évaluations avant d'engager de nouvelles relations commerciales, incluant des audits et des vérifications documentaires des politiques et pratiques des partenaires potentiels.

i.3 Contrôle et surveillance continue

Vérifications documentaires : Nous demandons des rapports annuels de la part de nos fournisseurs et partenaires sur leurs efforts pour prévenir le travail des enfants et le travail forcé. Ces rapports doivent inclure des preuves de conformité aux lois locales et internationales.

Audit annuel : Le département des approvisionnements planifie et exécute un audit interne annuel pour vérifier la conformité des processus. Cet audit peut inclure des examens de documents et des entretiens avec les employés.

i.4 Sensibilisation et formation

Programme de formation continue : Nous organisons des séances d'informations ponctuelles pour nos employés, fournisseurs et partenaires sur les risques associés au travail des enfants et au travail forcé, ainsi que sur les meilleures pratiques pour les prévenir.

i.5 Révision et amélioration continue

Mise à jour de la politique : Nous révisons et mettons à jour annuellement notre politique et notre processus de diligence raisonnable pour nous assurer qu'ils restent pertinents et efficaces face aux évolutions législatives et aux retours d'expérience du terrain.

e) Identification des parties à risque, mesures d'évaluation, de mitigation et de remédiation des risques identifiés

Tel qu'expliqué au point a) de ce rapport, nous avons élaboré un processus de gestion des risques que nous avons appliqué aux parties potentiellement à risque de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. En mesurant la probabilité d'occurrence pour chacun des biens analysés ainsi que l'impact éventuel sur l'exploitation et la réputation de l'entreprise, nous avons été en mesure d'établir pour chacun, un pointage de sévérité, une stratégie de réponse et, le cas échéant, un plan d'action en lien avec la mesure de mitigation choisie.



Pour les fins de ce rapport, nous avons calculé le pointage de sévérité total pour chacune de nos trois catégories de fournisseurs. Notez que le registre des risques détaillé, incluant les stratégies et plans de réponses pour chacun des risques identifiés, se retrouve en annexe de ce document.

i.6 Fournisseurs administratifs et corporatifs :

Le pointage de sévérité est évalué à 2,3, soit faible sévérité.

- Résultante d'un risque peu probable et/ou ayant un impact faible.
- Impact mineur sur les opérations, la santé, la sécurité, les finances et la réputation.

i.7 Fournisseurs de matières premières et composants :

Le pointage de sévérité est évalué à 2,3, soit faible sévérité.

- Résultante d'un risque peu probable et/ou ayant un impact faible.
- Impact mineur sur les opérations, la santé, la sécurité, les finances et la réputation.

i.8 Fournisseurs de Machinerie et d'Équipements de Production :

Le pointage de sévérité est évalué à 1,4, soit très faible sévérité.

- Résultante d'un risque très peu probable et/ou ayant un impact très faible.
- Impact minimal sur les opérations, la santé, la sécurité, les finances et la réputation.

f) Formation et sensibilisation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Nous nous engageons à des pratiques d'approvisionnement responsables, notamment en sensibilisant nos employés aux enjeux du travail forcé et des enfants. Bien que nous n'ayons pas de programme de formation formel, nous offrons à nos employés les outils nécessaires pour comprendre et traiter ces questions, notamment à travers des webinaires et des conférences sur les normes internationales en matière de travail éthique et des droits de l'homme. Ces initiatives visent à renforcer notre capacité à prendre des décisions d'approvisionnement éclairées et à promouvoir des chaînes d'approvisionnement équitables et responsables.

g) Processus d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place

En rédigeant ce rapport, Stageline a pris conscience de l'importance de la gestion des risques de sa chaîne d'approvisionnement. Durant l'année fiscale couverte par ce rapport, Stageline a mis en place une politique et établi des mesures formelles afin d'identifier, gérer et effectuer un suivi des risques en bonne et due forme. Nous reconnaissons l'importance manifeste de promouvoir notre politique contre le travail forcé et le travail des enfants et de poursuivre la mise en place de notre processus de diligence raisonnable qui en découle.

Stageline est déterminée à poser des actions concrètes lesquelles, prendrons la forme des indicateurs de performances suivants :



- Suivi et mise à jour du registre des risques identifiés permettant une gestion pro-active des risques ;
- Augmentation significative de notre intelligence d'approvisionnement (documentation systématique de l'origine des produits) ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une formation interne contre le travail forcé et le travail des enfants à suivre par l'ensemble des employés reliés aux activités de la chaîne d'approvisionnement.

h) Attestation

« Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. »

J'ai le pouvoir de lier Stageline Scène Mobile inc.

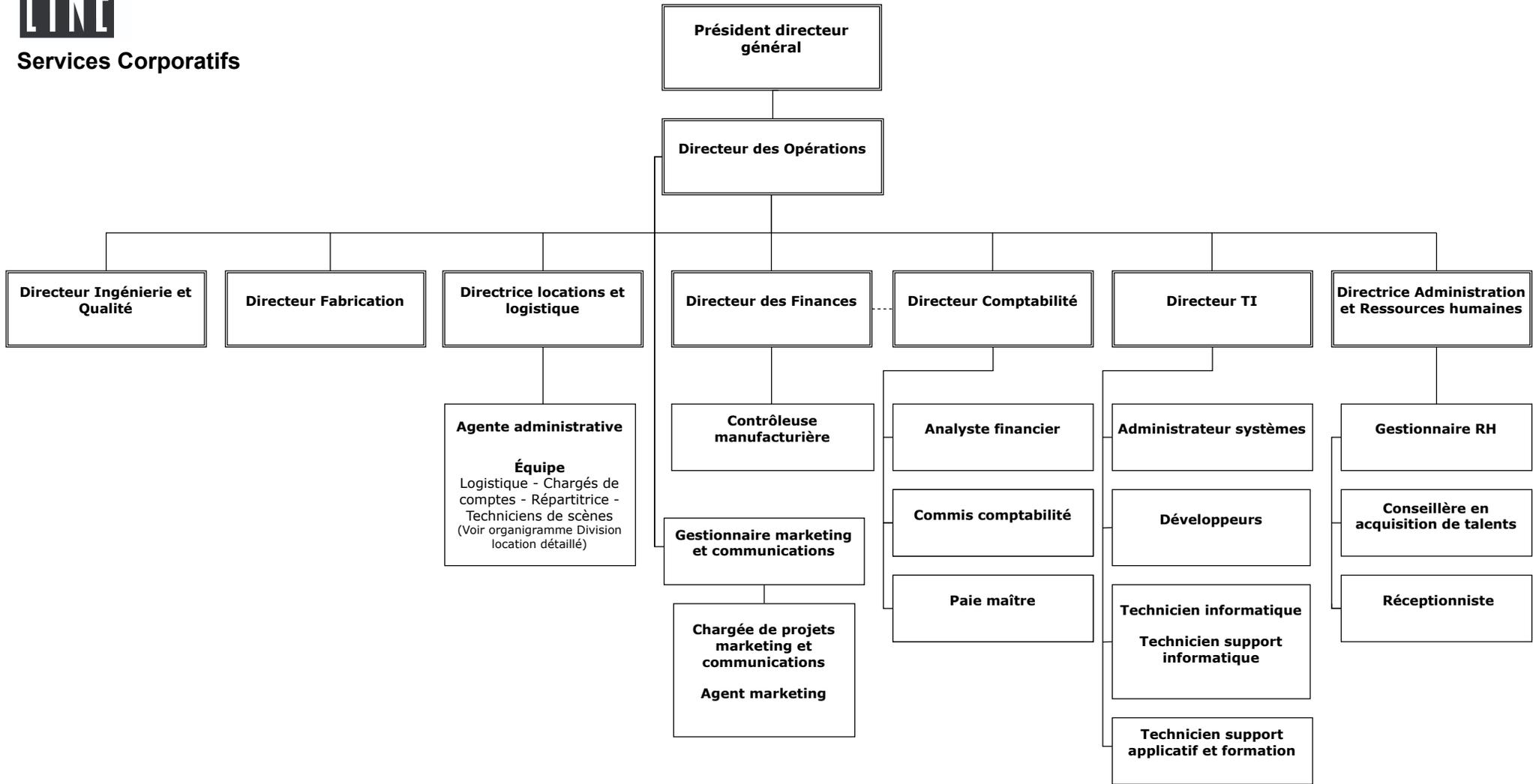
Francine Laliberté
Directrice administrative et RH

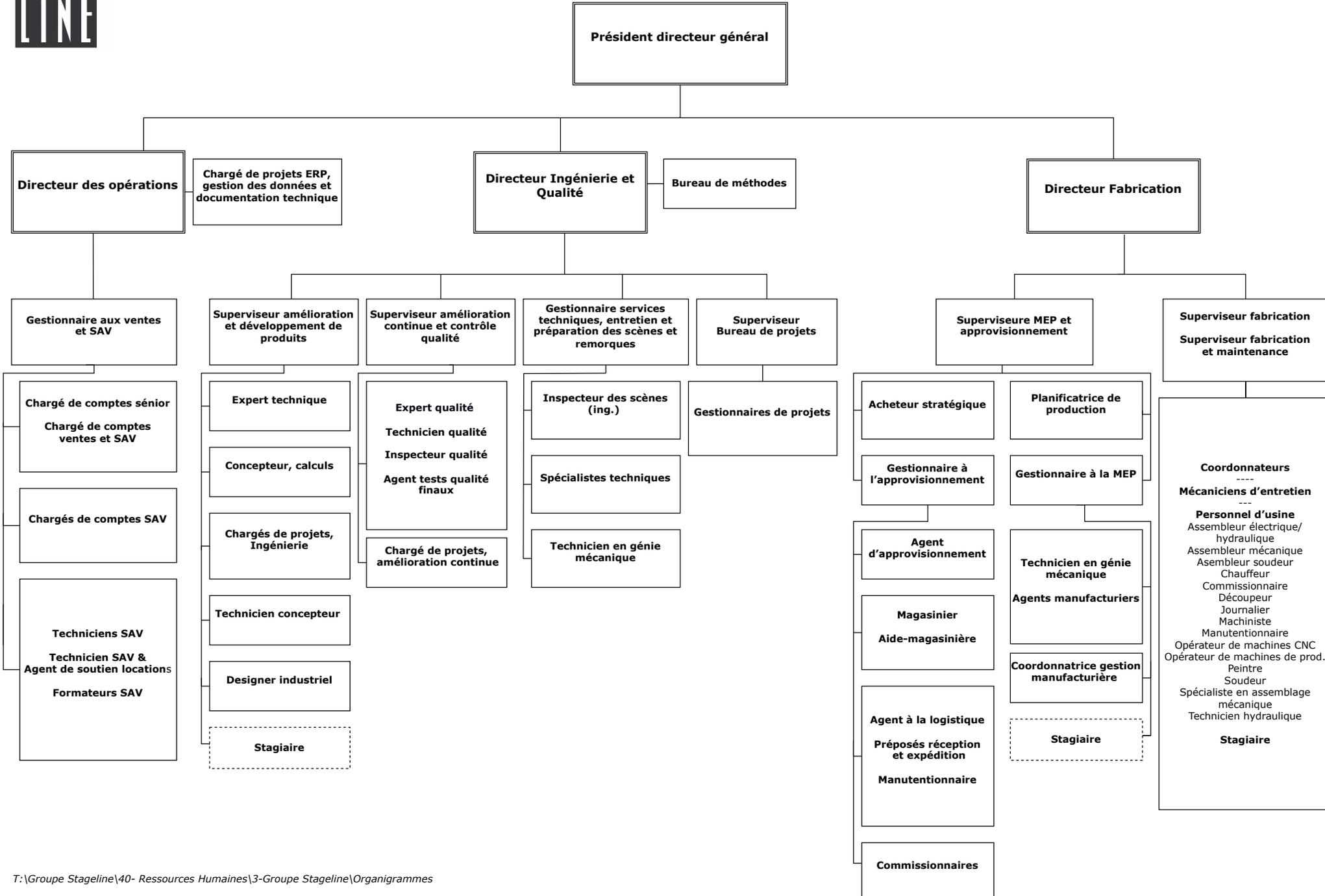
2024-05-29

Date

i) Annexes

- i. Organigramme Stageline**
- ii. Organigramme des Services corporatifs**
- iii. Registre des risques**







Registre des risques - Fournisseurs administratifs et corporatifs

Bien procuré	Documentation fournie	Probabilité	Impact	Sévérité	Échelle de sévérité	Stratégie de réponse	Plan de réponse
Matériel informatique	Certificat d'origine	5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
Matériel informatique	Certificat d'origine	5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
Matériel informatique	Politique, certificats et code de conduite	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, reste du monde	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	1	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A
T-shirts, hoodies	Certificat d'origine, Rapport contre l'esclavage moderne 2023	5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
Bomber jackets et coupe-vent	Politique d'approvisionnement exhaustive	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, reste du monde	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	1	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A
Casquettes	Certificat d'origine	5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.

Score total : 2.3 2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)



Registre des risques - Fournisseurs Matières premières et composants

Bien procuré	Documentation fournie	Probabilité	Impact	Sévérité	Échelle de sévérité	Stratégie de réponse	Plan de réponse
ALUMINIUM	Certificat d'origine	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2.3	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
ACIER	Certificat d'origine	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	4 - Arrêt prolongé ou indéterminé d'une partie de l'exploitation et/ou effet significatif sur la réputation de l'entreprise	2.3	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
TOILES	Certificat d'origine	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2.2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
FIBRE DE VERRE		2 - Colombie, Turquie, Équateur, Tanzanie, République du Congo, 5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan	5 - Arrêt prolongé ou indéterminé de toute l'exploitation et/ou effet extrêmement dommageable sur la réputation de l'entreprise	4.3	4 - Forte sévérité (3.5 - 4.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
PLYWOOD	Certificat d'origine	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	5 - Arrêt prolongé ou indéterminé de toute l'exploitation et/ou effet extrêmement dommageable sur la réputation de l'entreprise	3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Accepter	N/A
HYDRAULIQUE	Courriel	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
JOINTS	Courriel	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
RIVETS	Courriel	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A

BATTERIES/GÉNÉRATRICES	Courriel	4 - Vietnam, Bangladesh, Mexique, Burma, Cambodge	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	3.5	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
LUBRIFIANTS	Formulaire technique	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
ASCENCEUR FAUTEUILS ROULANTS	Certificat d'origine	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	2	2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)	Accepter	N/A
GAZ		1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	2 - Ralentissement d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet limité sur la réputation de l'entreprise	1.5	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A
CONSOMMABLES/QUICAILLERIE	Courriel	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	2 - Ralentissement d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet limité sur la réputation de l'entreprise	1.3	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A

Score total : 2.5 2 - Faible sévérité (1.5 - 2.5)



Registre des risques - Fournisseurs Machinerie et Équipements de Production

Bien procuré	Documentation fournie	Probabilité	Impact	Sévérité	Échelle de sévérité	Stratégie de réponse	Plan de réponse
ÉQUIPEMENTS	Pièce jointe	1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	1	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A
FOURNITURES		5 - Inde, Paraguay, Brésil, Chine, Pakistan, 2 - Colombie, Turquie, Équateur, Tanzanie, République du Congo	3 - Interruption momentanée d'une partie ou de l'ensemble de l'exploitation et/ou effet notable sur la réputation de l'entreprise	3.3	3 - Sévérité modérée (2.5 - 3.5)	Atténuer	Recherche de fournisseurs alternatifs pouvant fournir la preuve d'une dissociation avec toutes formes de travail forcé et de travail des enfants.
FOURNITURES		1 - Amérique du Nord, Pays de l'union européenne, Angleterre, Australie, Reste du monde	1 - Impact minime sur une partie ou l'ensemble des activités d'exploitation et/ou effet négligeable sur la réputation de l'entreprise	1	1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)	Accepter	N/A

1.4 1 - Très faible sévérité (1.0 - 1.5)